

29. Dette brute des administrations publiques

- En 2011, 23 pays de l'OCDE sur 30 avaient des ratios dette/PIB inférieurs à 100 % comparé à 28 sur 31 en 2006. En 2011, Le Japon avait le ratio le plus élevé (228 %) devant l'Italie (124 %) et les États-Unis (121 %).
- De 2006 à 2011, c'est en Irlande que le ratio dette/PIB a le plus augmenté (73,5 points de pourcentage) pour atteindre 102 %. Pendant la même période, des hausses significatives, d'au moins 45 points de pourcentage, ont eu lieu au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis. La montée rapide de la dette de 2006 à 2011 résulte de l'effet de la crise sur le déficit des administrations publiques, les États étant intervenus pour soutenir le système financier.
- En revanche, la Norvège a réduit son ratio dette/PIB de quelque 25 points de 2006 à 2011, ce qui l'a placée au quatrième rang des pays les moins endettés de l'OCDE (derrière l'Estonie, le Chili et le Luxembourg). En Grèce, la dette des administrations publiques a diminué de quelque 12 points en raison de la baisse des cours des titres de dette émis par le gouvernement sur le marché.

Le ratio dette/PIB des administrations publiques est un indicateur essentiel, qui peut être utilisé pour surveiller la santé des finances publiques et son aptitude à contracter de nouvelles dettes ou à gérer son endettement actuel.

L'évolution de la dette des administrations publiques résulte des soldes budgétaires passés; la répétition de déficits importants entraîne un endettement élevé, alors qu'une succession d'excédents le réduit.

Plus les engagements d'un État sont élevés, plus les marchés perçoivent une possibilité de défaillance sur les emprunts et plus la prime de risque qu'ils exigent s'élève, ce qui alourdit la charge de la dette.

La dette brute des administrations publiques est l'un des deux indicateurs clé suivis de près par la Commission européenne pour évaluer la bonne santé des finances publiques des pays de l'UE dans le cadre de la procédure de déficit excessif (PDE) associée au traité de Maastricht. Cette mesure est aussi consolidée, mais basée sur des valeurs nominales, et exclut les passifs sous forme de produits financiers dérivés, d'actions et autres participations, de réserves techniques d'assurance et d'autres comptes à payer.

Définition

Le ratio dette/PIB des administrations publiques est le montant total de l'endettement des administrations publiques d'un pays exprimé en pourcentage du PIB.

La dette est un concept largement utilisé, défini comme un sous-ensemble spécifique d'engagements. Tous les instruments de dette sont des passifs, mais certains engagements, comme les actions et les participations ainsi que les produits financiers dérivés, ne sont généralement pas considérés comme des dettes. La dette est donc calculée principalement en additionnant les catégories de passifs suivantes, chaque fois qu'elles sont disponibles et applicables au compte de patrimoine financier des administrations publiques : numéraire et dépôts, titres autres qu'actions à l'exception des produits financiers dérivés, crédits, réserves techniques d'assurance et autres comptes à payer. Remarque importante : la dette négociable, telle que les titres émis, est évaluée aux prix du marché.

Conformément à la méthodologie standard, la dette des administrations publiques concerne l'ensemble des administrations publiques qui « se compose principalement de l'administration centrale, des administrations d'État fédérés et locales ainsi que des administrations de sécurité sociale imposées et contrôlées par ces entités ».

Comparabilité

La comparabilité des données sur la dette des administrations publiques entre pays de l'OCDE peut être limitée par les différences nationales d'application des définitions du SCN, notamment en ce qui concerne la délimitation du secteur des administrations publiques, les pratiques nationales de consolidation ainsi que les définitions et le traitement des composants de la dette.

Les données sont consolidées pour l'ensemble des pays de l'OCDE; la dette des administrations publiques n'inclut donc pas celle émise par un sous-secteur du gouvernement et détenue par un autre, sauf pour le Chili, le Japon et la Corée qui ne fournissent que des données non-consolidées.

Le texte continue page 108.

Tableau 29.1. Dette brute des administrations publiques
pourcentage du PIB

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Allemagne	61.7	60.9	60.2	62.6	66.0	69.1	71.7	69.8	65.7	69.8	77.4	86.0	85.6	88.5
Australie	40.7	36.2	34.7	33.6	30.9	29.0	27.7	26.8	25.8	27.8	35.5	39.5	43.9	56.5
Autriche	70.8	70.8	71.7	72.8	71.1	70.6	70.6	66.0	62.4	67.2	73.1	78.0	79.8	85.3
Belgique	119.4	113.6	111.9	108.2	103.3	98.2	95.9	91.6	87.9	92.7	99.8	99.6	102.1	104.2
Canada	114.2	104.7	105.1	103.7	98.7	94.2	93.0	91.4	86.3	90.8	104.6	106.2	109.9	112.3
Chili	17.4	14.1	12.2	12.4	13.4	15.6	18.3	18.6
Corée	19.2	19.7	23.3	25.5	28.6	28.7	29.9	33.3	34.2	35.8	37.6
Danemark	56.6	53.6	45.4	41.0	34.3	41.4	49.3	53.1	59.9	59.3
Espagne	69.5	66.6	62.0	60.4	55.4	53.5	50.8	46.3	42.4	47.8	62.8	67.8	78.2	92.4
Estonie	10.9	6.8	6.7	7.6	8.4	8.6	8.2	8.0	7.3	8.5	12.6	12.4	9.6	13.3
États-Unis	65.5	61.5	63.9	70.5	71.4	79.1	78.1	75.6	75.8	91.9	105.0	115.3	120.6	122.5
Finlande	54.9	52.5	50.1	49.7	51.1	51.3	48.5	44.7	40.4	39.7	51.5	57.0	58.6	64.4
France	69.0	67.9	67.2	70.7	75.2	77.1	78.9	73.9	73.0	79.2	91.4	95.5	99.2	109.3
Grèce	102.8	116.3	118.4	116.9	110.7	113.1	114.9	120.4	117.8	121.3	137.9	130.2	108.8	164.2
Hongrie	67.8	62.0	59.9	60.9	61.9	65.2	68.5	72.1	73.0	76.5	86.0	87.4	86.5	89.7
Irlande	52.8	40.2	37.1	35.4	34.1	32.7	32.7	28.7	28.4	49.2	70.1	87.3	102.3	125.8
Islande
Israël	97.4	101.6	107.0	104.9	102.3	90.4	88.1	87.6	89.9	86.7	84.2	..
Italie	128.7	123.9	123.1	121.8	119.3	119.7	122.5	121.3	116.4	118.8	132.1	130.8	123.8	141.7
Japon	131.1	141.5	151.4	161.8	172.3	178.8	180.2	180.0	180.0	184.2	207.3	210.6	228.0	..
Luxembourg	11.5	11.3	19.3	19.2	26.1	26.3	30.2
Mexique	33.6	31.1	31.2	33.2	32.7	31.0	31.2	28.9	28.2	30.1	37.7
Norvège	29.1	32.6	31.9	39.4	48.8	50.7	47.6	58.7	56.6	55.2	49.0	49.3	33.9	34.4
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	71.6	63.9	59.4	60.3	61.4	61.9	60.7	54.5	51.5	64.8	67.6	71.9	76.2	82.7
Pologne	46.6	45.4	43.8	55.0	55.6	53.3	54.1	54.2	50.4	55.5	57.6	61.4	61.6	63.0
Portugal	62.3	62.4	64.2	68.0	70.2	73.5	77.7	77.5	75.5	80.8	94.0	98.1	97.2	127.9
République slovaque	53.4	58.6	57.2	49.9	48.3	45.9	37.4	35.0	33.5	32.2	40.4	45.9	48.3	56.9
République tchèque	24.4	25.1	29.3	31.5	33.2	33.0	32.7	32.5	30.9	34.3	40.8	44.7	47.8	55.7
Royaume-Uni	47.9	45.8	41.0	41.7	42.0	44.2	46.4	46.0	46.9	57.3	72.1	81.6	97.0	101.0
Slovénie	33.6	34.7	34.1	34.9	34.0	33.8	29.5	28.8	43.3	47.5	51.0	61.1
Suède	73.0	64.0	62.0	61.8	60.4	59.9	60.6	54.0	49.2	47.8	51.5	48.8	49.2	48.7
Suisse	55.9	56.0	55.3	61.5	60.5	61.0	59.1	52.8	52.8	48.3	47.4	46.1	46.2	..
Turquie
Zone euro
OCDE-Total
Afrique du Sud
Chine
Fédération de Russie
Inde
Indonésie

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933094051>

29. Dette brute des administrations publiques

Le traitement des engagements des administrations publiques résultant des systèmes de retraite de leurs agents diffèrent selon les pays, ce qui rend difficile la comparaison internationale. Ainsi, selon le SCN 1993, seule la composante capitalisée des systèmes de retraite du personnel des administrations publiques devait apparaître dans leurs passifs. Toutefois, le nouveau SCN 2008 reconnaît l'importance des engagements des employeurs au titre des régimes de retraite, qu'ils soient capitalisés ou non. S'agissant des retraites offertes par les administrations publiques à leurs personnels, les pays disposent d'une certaine flexibilité pour comptabiliser les engagements non capitalisés dans l'ensemble des tableaux principaux.

Quelques pays de l'OCDE, comme l'Australie, le Canada, l'Islande, la Suède et les États-Unis, inscrivent les engagements au titre des retraites, capitalisés ou non, dans la dette des administrations publiques. Si, pour 2012, on avait exclu les engagements de retraite non capitalisés, le ratio dette/PIB serait de 30.7 % en Australie, de 98.4 % au Canada, 46.3 % en Suède et 102.4 % aux États-Unis. Pour plus de détails concernant cet ajustement du ratio de la dette des administrations publiques sur le PIB, voir le chapitre sur les administrations publiques du Panorama des statistiques de l'OCDE, 2014 (voir « Autres documents de référence »).

De manière plus générale, les chiffres sur la dette brute doivent être traités avec précaution, car ils ne donnent qu'une image partielle de la santé budgétaire. La dette (financière) nette ou la richesse nette, qui tiennent compte des actifs financiers et/ou non financiers, donnent le plus souvent une idée plus exacte (voir aussi la section 30). En outre, les garanties et les engagements conditionnels hors bilan ne figurent généralement pas dans les données sur la dette des administrations publiques.

Sources

- OCDE (2013), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Comptes de patrimoine financier 2012*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/22214461> (Pour le Chili, le Japon, et la Corée, les comptes de patrimoine sont non-consolidés).
- OCDE (2013), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/22214364>.

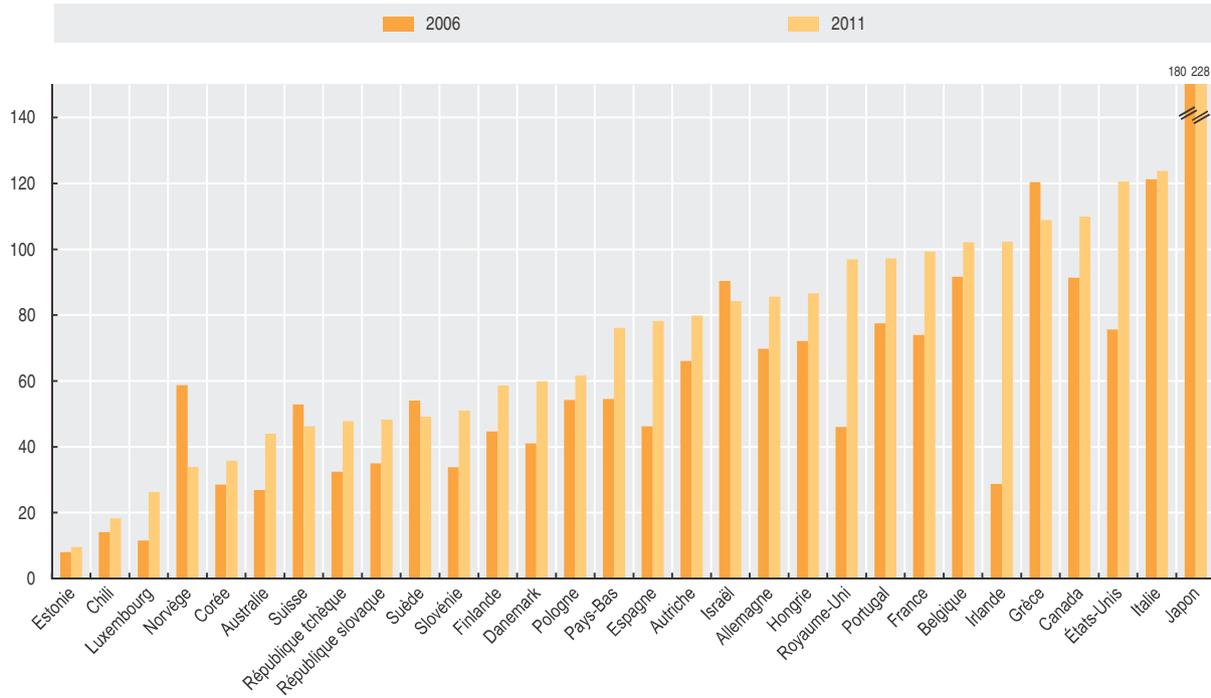
Bases de données en ligne

- OCDE (2013), « Comptes de patrimoine financier », *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/na-fbs-data-fr>.

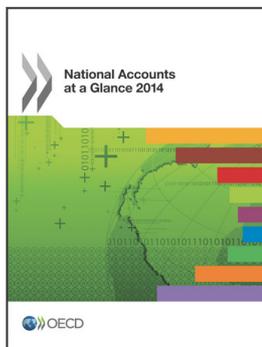
Autres documents de référence

- OECD (2013) *Government finance indicators: Truth and Myth*, [http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=COM/STD/DAF\(2013\)16&doclanguage=en](http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=COM/STD/DAF(2013)16&doclanguage=en).
- Lequiller, F. et D. Blades (2007), *Understanding National Accounts*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264027657-en>.
- International Monetary Fund (2011), *Public sector debt statistics: guide for compilers and users*, International Monetary Fund, Washington, DC, <http://unstats.un.org/unsd/EconStatKB/Attachment475.aspx>.
- OCDE (2014), *Panorama des statistiques 2014*, à paraître.
- Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Graphique 29.1. Dette brute des administrations publiques
 Pourcentage du PIB, 2006 et 2011



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933093101>



Extrait de :
National Accounts at a Glance 2014

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/na_glance-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Dette brute des administrations publiques », dans *National Accounts at a Glance 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/na_glance-2014-32-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.